C.R.I.C. N° 52 (2011-2012)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles

Mardi 13 décembre 2011

*Application de l’art. 151 du règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Organisation des travaux..... 4

Examen de l'arriéré..... 4

Identification des thèmes de travail avec les commissions du Parlement flamand et du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

Orateurs : Mme la Présidente, MM. Wesphael, Bolland, Mme Kapompolé..... 4

*Projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 5-V bcd (2011-2012) n° 1 1*bis *et 1 annexes 1, 3, 4, 5, 7 et 8*partim..... 5

Examen du programme justificatif pour ce qui concerne les compétences du Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 5

Désignation d'un rapporteur..... 5

Exposé de M. le Ministre Marcourt

Orateurs : Mme la Présidente, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 5

Discussion générale

Orateurs : Mme la Présidente, M. Wesphael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 6

Vote..... 7

Vote sur l'ensemble..... 7

Confiance à la rapporteuse..... 7

Questions orales

Question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « l'appel à projets de création « d'espaces de coworking *»»*

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Goffinet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 7

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les aides aux entreprises et l'électromobilité »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 9

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les prévisions économiques de l'UWE en 2012 »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Stoffels, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 10

Question orale de M. Tachenion à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de l'entreprise Jacser à Dour »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Tachenion, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 13

Question orale de M. Saint-Amand à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le sauvetage de la gobeleterie Durobor de Soignies »;

Question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les perspectives industrielles de Durobor »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Saint-Amand, Mme Zrihen, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.....14

Question orale de M. Gadenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le bilan de la mission économique au Chili »

Orateurs : Mme la Présidente, M. Gadenne, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 16

Liste des intervenants..... 19

Abréviations courantes..... 20

Présidence de Mme Bertouille, Présidente.

- La séance est ouverte à 9 heures 08 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Chers collègues, je propose de commencer nos travaux, puisqu'il y a des perturbations sur le rail et sur les routes, en attendant que nous soyons en nombre pour examiner l'ajustement.

Par ailleurs, les questions orales de :

- Mme de Coster-Bauchau, sur « « le verdissement » des entreprises wallonnes »,
- M. Borsus, sur « les jardins d'Annevoie »,
- M. Wesphael, sur « l'attitude la Région wallonne suite à la composition du comité de direction de Dexia Banque Belgique »,
- Mme Pary-Mille, sur « le suivi de la reprise de l'entreprise Durobor à Soignies »,
- M. Disabato, sur « les difficultés de l'entreprise Jacser »,
- M. Disabato, sur « les possibilités de reprise des anciens laboratoires Thissen »,
- Mme Gonzalez-Moyano, sur « le lancement de l'Observatoire de l'économie sociale et la remise du Prix de l'économie sociale » sont retirées .

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

Mme la Présidente. – Je vous rappelle que nous avions décidé d'examiner les rapports 2009 et 2010 de la SRIW le 10 janvier. Je vous indique ceci pour confirmation de la proposition.

Nous avions également décidé de procéder à des auditions le mardi 24 janvier, auditions concernant les pools de compétitivité et l'*interclustering*. Je n'ai pas encore eu de proposition du groupe pour les auditions et un petit rappel sera fait à chacun des groupes, en ce sens, pour les propositions d'auditions. Nous déterminerons le 10 janvier les auditions qui seront assurées le 24 janvier.

Y a-t-il d'autres points dans l'examen de l'arriéré ?

Je vous remercie.

IDENTIFICATION DES THÈMES DE TRAVAIL AVEC LES COMMISSIONS DU PARLEMENT FLAMAND ET DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Mme la Présidente. – Vous êtes au courant de la demande qui a été faite à Mme la Présidente de tenir des réunions de commissions communes avec les parlements concernés. Nous avons donc exprimé le souhait que la Région germanophone puisse être associée à ces réflexions et toute une série de thèmes ont été transmis.

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Juste pour informer notre commission de ce que les autres ont décidé, en l'occurrence sur ma proposition.

Mme la Présidente. – Vous pouvez donc présenter la même proposition.

M. Wesphael (Écolo). – Vu que nous découvrons cette possibilité intéressante, d'ailleurs, elle consiste à laisser un délai au groupe pour présenter un certain nombre de propositions en regard des compétences de la commission. Bien entendu, on ne va pas parler d'agriculture ici. Il est dès lors préférable de décider à la rentrée parlementaire des thématiques à poursuivre au sein de la commission. Ceci est un avis personnel. Je propose également de ne pas oublier, dans cette dynamique, la Communauté germanophone.

Mme la Présidente. – C'est ce que j'avais souligné.

M. Wesphael (Écolo). – C'est chaque fois ce qui a été dit.

Mme la Présidente. – Oui, absolument. La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Madame la Présidente, ce n'est pas cela qui va bouleverser la planète, mais moi, je suis assez perplexe sur l'initiative, pour l'enjeu. On veut que tout le monde s'entende bien. Nous sommes tous d'accord sur l'utilité de cette initiative, mais je suis perplexe à différents points de vue.

D'abord, j'aurais souhaité que, d'un point de vue aussi symbolique, il y ait au moins un débat au parlement et que le Bureau ou la Conférence des présidents en discute avec les parlementaires. De mémoire, cela n'a pas été le cas, mais je peux me tromper. Cela devrait être mis sur la table, à un moment donné, au niveau de la réflexion. Je ne discute pas des personnes ici, je pense que c'est de la structure de fonctionnement de la Conférence des présidents et du Bureau qui, je le rappelle, fonctionne à huis-clos, qu'il s'agit.

Sur le fond, je reste tout autant perplexe. Pourquoi avoir des commissions qui se réunissent vraiment en parallèle et ne pas avoir choisi un modèle, comme ce que nous faisons avec la Communauté germanophone, c'est-à-dire une commission de contacts ?

Je reste perplexe sur le mandat, puisque nous allons nous retrouver dans un type de discussions transfrontalières — comme nous le trouvons dans des institutions comme la grande région, par exemple — où, en réalité, on arrive à des situations dans lesquelles chacun représente lui-même, il n'a pas à contrôler de gouvernement, n'a pas de pouvoir législatif. Des contacts sont donc certainement toujours positifs mais je reste perplexe. C'est surtout que je regrette qu'on n'a pas demandé l'avis des parlementaires.

Je m'abstiens donc sur ce genre d'initiative.

Mme la Présidente. – J'en prends acte, Monsieur Bolland. J'envoie la note pour la Conférence des présidents. Il est également spécifié que la liste des thématiques sera déterminée par les commissions et qu'en ce qui concerne la procédure à suivre, la Conférence des présidents devra chaque fois marquer son accord, donc j'envoie la note.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompolé (PS). – Par rapport à ce qui s'est passé hier en Commission du budget, Madame la Présidente, juste vous dire que la proposition qui a été faite par M. Wesphael ...

M. Wesphael (Écolo). – Je viens de la refaire.

Mme Kapompolé (PS). – Oui ? D'accord.

Mme la Présidente. – J'ai été informée, j'ai regardé les bulletins des travaux.

Mme Kapompolé (PS). – Je dirais que, chez nous, il n'y a pas vraiment eu de difficultés par rapport à l'initiative. On avait pris acte, on fera des propositions et on verra bien qui s'investit ou non.

Mme la Présidente. – Effectivement, on peut prendre acte et on verra bien ce que cela donnera et s'il y aura vraiment un suivi efficace. En tout cas, pour ce qui était des thèmes proposés, je suis un peu sceptique, c'est la région métropolitaine de Bruxelles et la problématique de l'emploi. Bingo !

Je vous cite ce qui est marqué dans la liste proposée.

On reporte donc le point à la prochaine réunion, le 10 janvier, et, d'ici là, on demandera aux groupes de transmettre des propositions, comme cela a été suggéré.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (DOC. 5-V bcd (2011-2012) N° 1 1*bis* et 1 ANNEXES 1, 3, 4, 5, 7 et *8partim*).

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF POUR CE QUI CONCERNE LES COMPÉTENCES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Mme Kapompolé est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. le Ministre Marcourt

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Le deuxième ajustement du budget 2011 poursuit deux objectifs.

Premièrement, il vise à permettre la mise en œuvre de l'accord intervenu en octobre entre le Gouvernement fédéral en affaires courantes et les

gouvernements de plein exercice des trois régions, le Holding communal et Dexia Banque Belgique, relativement à la situation de dette du Holding communal.

D'autre part, l'ajustement organise un transfert de crédits pour un montant de sept millions d'euros au départ d'allocations de base relatives à des cofinancements européens, inscrites dans différents programmes budgétaires vers une nouvelle allocation de base 40.02, libellée « Dotation à l'Agence wallonne de l'air et du climat pour l'achat de quotas de gaz à effet de serre », créée dans le programme 13 de la division organique 15 qui relève des compétences du Ministre Henry.

La subvention de sept millions d'euros ainsi constituée doit permettre à l'AWAC de procéder à l'acquisition de 500 000 tonnes de quotas d'émission de CO_2.

Le coût précis de l'acquisition ne pourra être fixé qu'au terme de l'opération.

Pour ce qui concerne mon secteur budgétaire, le transfert de crédits se traduit par une réduction d'un million d'euros du crédit d'ordonnancement de l'allocation de base 51.11 du programme 04 « zonings » de la division organique 18.

La diminution du crédit d'ordonnancement de cette allocation de base n'affecte nullement l'exécution des projets en cours. Toutes les déclarations de créances des opérateurs à imputer cette année sont en effet couvertes par les crédits ajustés au deuxième feuilleton 2011.

Voici ce que je voulais indiquer et je vous remercie de votre attention.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Y a-t-il des interventions ?

La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je remercie M. le Ministre. Nous sommes donc bien dans l'ajustement en ce qui concerne la responsabilité importante de la Région wallonne dans le dossier Dexia et je pense que l'ensemble des groupes ne voit pas de difficultés, même si la situation dans laquelle nous nous sommes retrouvés est assez choquante, à ce que nous prenions nos responsabilités et que nous fassions notre devoir à cet égard, notamment pour les communes wallonnes, à terme.

Cela étant, Monsieur le Ministre, et probablement vous n'êtes pas du tout responsable de cette situation que traduit l'imbroglio concernant la composition du nouveau comité de direction de Dexia. On se rappellera que la Région wallonne a mis plus de 300 millions d'euros dans le premier naufrage et qu'au total, les pouvoirs publics ont mis 4 milliards d'euros dans ce dossier. Je prends connaissance, dans un article, de la composition du nouveau comité de direction qui compte dix personnes. Dans ce comité de direction, je constate qu'il n'y a qu'un seul Wallon qui sera, si tout va bien, représenté à cette occasion. Se pose à nouveau, comme je l'avais déjà souligné en 2006, 2007 et 2008, la question de l'organisation du contrôle de ces mandats et du retour vers le mandant, mais aussi la place réelle puisque nous-mêmes, en tant que Wallons, nous n'avions pas, à l'époque, d'administrateur à ce titre au niveau de la banque Dexia. Même s'il y avait des représentants wallons indirects puisque désignés par leurs partis, tantôt à la banque, tantôt au holding. Je trouve que nous sommes un peu les « cochons payeurs » dans cette affaire, surtout que l'impactage pour la région est le plus important en termes de difficultés pour les communes et de taille territoriale.

Je pense donc que nous aurions pu exiger plus de visibilité et de place dans les organes de direction.

Ceci me permet ainsi, Madame la Présidente, d'éliminer ma question. Mais ceci a de l'importance quand même.

Mme la Présidente. – Qu'elle soit dans le rapport de l'ajustement ou dans le rapport de la commission, le résultat sera le même : elle figurera au rapport.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention quant à l'ajustement ?

Je voulais juste, sous le contrôle du vice-président, revenir aux compétences de M. le Ministre. Je vous ai bien entendu par rapport aux zonings et donc sur la diminution d'un million d'euros. J'ai entendu votre justification, mais j'aimerais en savoir un peu plus. Cela veut donc dire que tous les engagements vont être rencontrés par rapport au budget. Je voudrais vraiment en savoir un peu plus par rapport à vos compétences dans le cadre de cet ajustement.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, comme vous le savez, pour répondre d'abord techniquement, il existe dans tous budgets ce que l'on appelle un inexécuté, c'est-à-dire qu'à la fin de l'année, on s'en rend compte. Dans le dossier zoning, vous avez des procédures extrêmement lourdes. Je ne me plains d'ailleurs pas qu'elles soient trop lourdes, mais la rigidité du CWATUPE nous y contraints. Nous avons, sur base d'une estimation avec

l'administration, considéré le montant auquel nous renoncions pour permettre l'acquisition de droits d'émission. Je rappelle que nous pouvons acheter ces droits d'émission parce que j'ai négocié, au temps du gouvernement Verhofstadt, la capacité d'utiliser la réserve flamande puisque le gouvernement arc-en-ciel avait négligé de faire une propre réserve en Wallonie, considérant, je suppose, que la croissance économique n'était pas envisageable chez nous.

Deuxièmement, aujourd'hui, on a regardé, et ce million ne pouvait pas être utilisé. Il a donc pu être affecté au profit de l'action de mon collègue, le Ministre Henry.

Je reviens sur la question de M. Wesphael et je partage son avis.

M. Wesphael (Écolo). – Juste une petite précision, Madame la Présidente, je viens de commettre une petite erreur et il est important que je la relève. En fait, le comité de direction compte neuf personnes, dont un francophone, pour être plus précis. C'est plus grave encore que ce que je venais de dire.

Mme la Présidente. – Pour le rapport, d'accord. On vérifiera.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est ce que j'avais compris. J'ai probablement traduit en simultané.

Je partage votre avis, Monsieur Wesphael et je pense que l'on a vu là, tous les effets néfastes d'un gouvernement démissionnaire pendant une longue période et du fait qu'il ne suffisait pas d'avoir un francophone comme ministre des finances pour que les intérêts des francophones soient défendus. À cet égard, je ne peux que partager votre opinion et demander au Gouvernement fédéral d'examiner comment cela pourrait se faire, si l'on voulait que cette banque, dans la durée, redevienne ce qu'elle a été jadis. Même si les règles de marché européennes ont changé, il est clair que c'est un chantier au sujet duquel le Gouvernement fédéral ne pourra rester distrait.

Je vous remercie pour cette question.

Vote

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de passer au vote sur ce projet d'ajustement.

La Commission de l'économie, du commerce extérieur et des technologies nouvelles recommande, par 7 voix contre 1, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le deuxième feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* du Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – L'ensemble du projet d'ajustement a été adopté par 7 voix contre 1. Il n'y a eu aucune abstention.

Confiance à la rapporteuse

Mme la Présidente. – La confiance est accordée à l'unanimité à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « L'APPEL À PROJETS DE CRÉATION « D'ESPACES DE COWORKING »»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur «l'appel à projets de création «d'espaces de *coworking*»».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Goffinet (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, en juin 2001, dans le cadre du programme «Creative Wallonia», vous avez lancé, Monsieur le Ministre, un appel à projets de création d'«espaces de *coworking*» en Wallonie.

Pour rappel, un «espace de *coworking*» tel que défini par Creative Wallonia est un lieu d'accueil, de travail et de rencontre pour les entrepreneurs. Ce lieu est dynamisé par une animation spécifique qui vise à créer les liens à l'intérieur de la communauté des *coworkers* et en dehors. Ce lieu offre aux entrepreneurs des bureaux, un accès internet et, éventuellement, un équipement technologique. Bref, un espace de «*coworking*» se caractérise par deux éléments fondamentaux: un espace physique adapté et une animation spécifique.

Ont été invités à introduire un dossier les opérateurs éligibles au sens du décret du 11 mars 2004 relatif aux structures d'accueil des activités économiques, les CEI, les universités, les hautes écoles ainsi que les centres de recherche agréés, mais également les entreprises, les indépendants, les ASBL, les organismes représentatifs des entreprises, les structures locales de coordination ou leurs membres, les SAACE, le réseau de l'animation technologique, les interfaces, bref, un large panel.

Les dossiers présentés devaient décrire avec précision les modèles juridiques, économiques, d'animation et de promotion des structures envisagées. Enfin, un jury indépendant a été constitué pour évaluer les dossiers de projets en appréciant différents critères tels que la cohérence du partenariat ou la pertinence de l'opérateur au regard des différents objectifs de Creative Wallonia, le modèle économique, les structures existantes, les communautés et les réseaux, l'impact local et régional, l'insertion internationale, le caractère de haute technologie, *et cætera*.

Monsieur le Ministre, comment les décisions sont-elles prises ? On était normalement à la fin de cette procédure. J'aurais donc aimé connaître l'état d'avancement de ces différents appels à projet et savoir si énormément de candidatures vous ont été transmises. Je souhaiterais également savoir quels sont les candidats ou les types de projets qui ont été retenus et quelle est la phase suivante de mise en place de ces structures.

J'aimerais encore savoir un peu ce qu'il en est au niveau plus particulièrement de la province de Luxembourg, entendre si des dossiers ont été rentrés, si oui, beaucoup ou pas, et quels sont les moyens budgétaires qui seront attribués à cette mesure.

Enfin, y aura-t-il une évaluation par la suite ? Lors de la présentation du budget 2012, je vous avais entendu dire qu'un deuxième appel, une deuxième mouture naîtrait. Je voudrais obtenir des précisions par rapport à cet appel à projets qui, pour moi, est important et qui suscite la créativité de nos talents wallons.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Madame la Députée, je vous remercie pour votre question sur un sujet important dans le cadre de Creative Wallonia et qui représente la première étape d'une transformation qui deviendra peut-être significative dans la manière de travailler, le *coworking*.

Comme vous le spécifiez dans votre question, j'ai lancé un appel à projets en vue de développer des espaces de *coworking*. Ces centres auront pour objectif de permettre à tout porteur de projet — étudiant, entrepreneur, travailleur en société — de bénéficier d'un lieu où la collaboration et l'interaction doivent être des réflexes. Ces lieux ne représentent pas des secteurs spécifiques. Je souhaite, au contraire, qu'une grande variété d'acteurs puissent s'y retrouver et échanger car l'innovation naît principalement des croisements de compétences et du décloisonnement des domaines. Il s'agit d'une pratique qui connaît un grand succès dans plusieurs régions du monde et qui suscite un intérêt important dans la nôtre.

Je voudrais préciser une notion peu abordée dans la question, à savoir l'appel à projets destiné à des opérateurs publics - intercommunales, communes, CEI, universités, *et cætera* -, éventuellement en partenariat avec d'autres acteurs comme des entreprises, qu'elles soient individuelles, ou des fédérations.

Il est important de remarquer que ces derniers n'étaient pas invités à proposer un projet sans s'adjoindre une structure publique. J'ai proposé cette méthode dans le but d'assurer une cohérence entre les outils publics, d'éviter les redondances et de viser des synergies.

Toutefois, le réseau d'espaces de *coworking* qui sera mis en place, sera ouvert à tout espace de *coworking*, même s'il n'est pas soutenu dans le cadre de l'appel à projets, à condition qu'il respecte une charte de qualité. Lors de la clôture de l'appel, nous avons reçu 18 projets, ce qui témoigne de l'engouement pour ce nouveau concept.

Une première phase de sélection est intervenue le 16 septembre 2011. À l'issue de cette première étape, neuf projets ont été retenus et encouragés à poursuivre leur développement. Malheureusement, le projet situé à Arlon est le seul issu de la Province de Luxembourg et n'a pas été retenu par le jury qui, je le rappelle, est indépendant.

La phase de sélection finale des projets a lieu ce 13 décembre 2011, c'est-à-dire aujourd'hui. Les projets des lauréats seront soutenus financièrement par une subvention d'un montant maximal de 100 000 euros pour la première année. Un jury indépendant, comme je le disais, a été constitué dans un souci d'équilibre, mais aussi de compétences plurielles et d'indépendance. Ses membres sont Jacques Platiau, qui est le General Manager IBM en Belgique-Luxembourg et qui est le président du jury ; M. Jean Derely, Fondateur et coordinateur de Betagroup, réseaux d'entreprises du web ; Mme Farida Djellal, Professeur en charge d'innovation à l'Université de Lille ; M. Emmanuel Gardin, Entrepreneur-designer de Wallonie ; Mme

Geneviève Morand, fondatrice de La Muse, espace de *coworking* genevois.

Après quelques mois de préparation, l'appel à projets *coworking* va donc bientôt mettre en évidence les projets les plus aboutis. Je veux être clair sur ce point : dans le cadre de cette première action pilote, un nombre réduit de projets seront retenus. Ils devront être de la meilleure qualité possible. Afin de sélectionner ces projets, le jury est chargé d'évaluer les projets sur base des critères suivants :

- la cohérence du partenariat ou la pertinence de l'opérateur candidat au regard des objectifs de Creative Wallonia ;
- la qualité du modèle économique, en ce compris sa faisabilité à court terme et sa possible autonomie à long terme ;
- l'appui du projet sur les structures existantes en lien avec l'innovation ;
- l'appui sur des communautés et réseaux existants ;
- la qualité et l'importance de l'impact et de la visibilité du projet à l'échelle de la ville, de la province et la stratégie pour promouvoir localement cet espace ;
- la politique d'insertion du projet de *coworking* dans le réseau international du *coworking* ;
- la diversité des acteurs du projet et de ses futurs *coworkers* ;
- la qualité de la connexion internet : ce point semble anodin, mais il est essentiel pour la réussite d'un espace de *coworking* ;
- le caractère de haute technologie, qui est un plus ;
- le modèle d'animation : l'espace doit être en permanence animé, chaque projet peut proposer un modèle d'animation spécifique.
- la concrétisation du projet, son niveau avancement, sa faisabilité à court terme.

Afin de rendre cette action opérationnelle, un montant de 600 000 euros a été octroyé à l'AWT en vue de soutenir les futurs projets sélectionnés. Cette subvention ne pourra être utilisée qu'à l'attention exclusive des projets sélectionnés par le jury, ainsi que pour assurer le salaire du coordinateur de projet *coworking* engagé à l'AWT.

Une évaluation de l'ensemble de cette mesure sera réalisée une fois que les projets auront eu le temps de se structurer et que nous pourrons ainsi collecter des données pertinentes, c'est-à-dire, à mon avis, au bout d'une année de fonctionnement.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Goffinet (cdH). – Je suis contente de compter 18 projets, c'est la preuve d'un engouement. Cela va faire des petits par la suite puisque vous avez dit que vous alliez sélectionner un nombre restreint et de très haute qualité pour l'opération pilote.

Je suis déçue que la Province de Luxembourg qui a, d'habitude, une ardeur d'avance, n'ait rentré qu'un seul projet. Il est vrai que, pour une première opération pilote, il faut que ce soit d'une très grande qualité. Je ne doute pas que leur projet n'était pas mauvais. J'espère que les projets non retenus seront invités à souscrire à cette charte de qualité que vous avez renseignée.

Je souhaite vraiment qu'un deuxième appel à projets, si l'évaluation est plus que positive, soit lancé pour susciter cette nouvelle méthode de travail qui, dans certains pays, montre beaucoup d'impacts positifs en la matière.

Cet appel à projets montre vraiment un engouement par rapport aux dossiers, je vous invite dès lors à poursuivre. Je pense que le projet de la Province de Luxembourg va quand même démarrer indépendamment parce que les acteurs de terrain sont vraiment demandeurs de cette forme de travail.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES AIDES AUX ENTREPRISES ET L'ÉLECTROMOBILITÉ »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les aides aux entreprises et l'électromobilité ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le véhicule électrique peut constituer une alternative aux petites voitures de ville ou même aux voitures familiales, selon le cas. Mais peut-il devenir une alternative pour les entreprises organisant le transport de leurs travailleurs depuis leur domicile jusqu'au lieu de travail, ou pour les déplacements pendant les heures de travail ?

Il existe différents modèles de véhicules : tout électrique, hybride essence/électrique, mixte essence/LPG, *et cætera*. La différence de prix est, bien entendu, un des critères du choix final.

Actuellement, l'achat de matériel roulant ne figure pas parmi les investissements qui peuvent donner lieu à une aide à l'investissement.

Dans quelle mesure pourrions-nous soutenir le véhicule électrique comme alternative par rapport au moteur à combustion fossile ? Dans l'affirmative, comment chercher les niches par lesquelles la voiture ou la camionnette électrique pourront faire leur entrée efficacement sur le marché de la mobilité ?

Est-il envisageable d'agir via une adaptation des dispositifs d'aide à l'expansion économique des TPE, PME ou grandes entreprises afin de favoriser un mode de déplacement, principalement collectif de préférence, au sein des entreprises ? Une telle politique pourrait-elle se mener parallèlement aux recherches sur les moteurs propres ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, comme vous le savez, à la suite de la réflexion « objectif moteurs propres » menée par un panel d'experts, plusieurs technologies ont été identifiées comme prioritaires car leur niveau de maturité est suffisant pour prétendre à une introduction sur le marché. Il s'agit des technologies de motorisations électriques, des technologies au gaz naturel et autres moteurs thermiques améliorés.

Vous comprendrez qu'en tant que ministre de l'économie et des technologies nouvelles, c'est l'intersection de ces compétences qui m'intéresse dans ce dossier. Mon objectif est donc avant tout de faire en sorte que nos entreprises puissent participer au développement des véhicules propres de demain, en ayant un rôle actif dans la chaîne de valeur, en présentant une expertise, une valeur ajoutée dans ce secteur et, ainsi, capter des marchés. Inciter à l'acquisition de véhicules propres, souvent produits par de grandes firmes internationales, a un intérêt écologique non négligeable, mais n'est pas ma priorité première.

Mon cabinet poursuit le travail avec plusieurs entités comme le Campus Automobilité de Francorchamps, l'AWEx, des intercommunales soucieuses de développer un modèle basé sur l'électromobilité, ainsi que de possibles partenaires privés.

Néanmoins, il est utile de rappeler que le matériel roulant est éligible à la condition que la masse utile de celui-ci soit supérieure à 3,5 tonnes, soit plutôt des véhicules utilitaires que des berlines. Cette condition, vous en conviendrez, permet d'éviter de longues discussions quant à l'utilisation professionnelle dudit véhicule.

J'ai déjà, par contre, pris une mesure en ce qui concerne le transport routier pour soutenir la mise à la norme EURO 5. L'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 mai 2008 a fixé le montant maximum de surcoût de la mise à la norme EURO 5 par camion à 4 500 euros. Le taux d'aide était fixé à 15 % et ne concernait que les PME.

Le montant total des camions concernés par la mesure a été de 8 296 881 euros. Le surcoût total sur lequel le subside a porté est de 224 656 euros. Vingt dossiers ont été traités, pour un montant total des subsides octroyés de 33 698,40 euros.

Avant de s'avancer sur d'autres dispositions, nous évaluons l'impact que cela pourrait avoir, tant sur l'efficience de la mesure que sur le budget à consommer.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je remercie M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il vient de me donner. Je peux évidemment partager le souci du gouvernement de voir développer des technologies et ce, d'autant plus s'il est possible de faire participer les entreprises wallonnes au développement de cette technologie.

La Wallonie a œuvré pour que bon nombre d'entreprises wallonnes puissent travailler comme sous-traitants pour l'industrie aéronautique. Il n'y a, par exemple, pas de production d'avions en Wallonie mais nous participons à un projet européen.

La question qui se pose alors est de savoir s'il est possible de positionner l'économie wallonne de façon comparable à la production d'automobiles électriques qui se ferait dans un cadre européen, à laquelle peuvent participer des entreprises wallonnes, comme elles le font pour l'aéronautique ou pour d'autres technologies ?

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES DE L'UWE EN 2012 »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les prévisions économiques de l'UWE en 2012 ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, les prévisions économiques de l'Union wallonne des entreprises pour 2012 ne sont pas optimistes. Au mieux, sur

base des indicateurs conjoncturels, l'activité stagnerait.

Les ingrédients à la base de ces prévisions sont, notamment, les suivants :

- le ralentissement observé aux USA ;
- en Europe, le ralentissement responsable du tassement des exportations, la crise des dettes souveraines augmentant le coût du financement public et réduisant la demande publique ;
- l'activité en recul dans les pays émergents, outre son impact direct sur l'économie wallonne, via un impact négatif sur l'économie allemande et nos exportations en Allemagne ;
- le niveau d'endettement public élevé et la rigueur budgétaire ;
- la demande privée, en stagnation depuis mi-2010, renforçant la tendance : investissements postposés, stocks trop élevés, exportations en recul, production faible, pessimisme quant à l'emploi, recours à l'épargne plutôt qu'à la consommation, pouvoir d'achat en péril, recettes publiques diminuées ;
- finalement, la politique accommodante de la BCE injectant de la liquidité malgré une inflation qui dépasse 2%.

Bref, on se trouverait, selon l'Union wallonne des entreprises, dans un cercle vicieux. Elle observe, pour 2011 - après un bon premier semestre pour lequel on parle de 2% en Wallonie contre 1,6% pour la zone euro - une croissance nulle au troisième trimestre, voire un léger recul au quatrième trimestre. Ce recul se poursuivra au premier trimestre 2012 pour revenir à une croissance nulle au second trimestre avant de décoller à nouveau par un début de reprise au quatrième trimestre de l'an prochain.

Parallèlement, le marché de l'emploi, après avoir globalement diminué en 2010 et légèrement remonté en 2011, se caractériserait par un tassement des embauches et une tendance amplifiée par l'inflation, surtout à cause du prix de l'énergie.

Monsieur le Ministre, partagez-vous les analyses et les prévisions avancées par l'Union wallonne des entreprises, en fonction des indicateurs dont vous disposez ?

Ensuite, le Plan Marshall 2.vert étant une ligne de conduite au niveau du Gouvernement wallon et de la reconversion économique telle qu'il est envisagé de la mettre en place, dans ce contexte, Monsieur le Ministre, est-il possible de pratiquer une politique anticyclique et de lancer, voire d'avancer une série d'investissements publics, en termes de logements et bâtiments publics, d'infrastructures comme dans les zonings, pour relancer la machine économique ?

Dans quelles mesures les politiques développées au sein du Plan Marshall 2.vert en ce qui concerne la recherche et le développement, le dépôt de brevets, l'encouragement à l'investissement dans l'innovation, la formation des travailleurs, bref, les efforts en matière d'innovation de l'économie wallonne, sont-elles suffisantes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, je partage les chiffres provisoires publiés par l'UWE pour le troisième trimestre 2011 et je ne peux que constater le ralentissement de la croissance de l'économie belge qui, d'ailleurs, est nulle pour le troisième trimestre par rapport au précédent trimestre, ainsi que l'économie de la zone euro : 0,2% de croissance au troisième trimestre.

La Belgique a vu, cette année, sa croissance ralentir de trimestre en trimestre jusqu'à aujourd'hui où elle stagne. Comme dit précédemment, c'est l'ensemble de la zone euro qui est touché. Quant aux prévisions, il faut être prudent et ne pas aller trop vite en besogne. La volatilité qui affecte actuellement nos marchés, due notamment à l'incertitude politico-économique dans laquelle nous sommes, donne un caractère très flou et incertain aux prévisions qui sont formulées pour l'avenir.

Quant à la nécessité de pratiquer une politique de relance économique, nous avons - depuis le Plan Marshall mis en place depuis plusieurs années et qui, malgré la crise, permet d'insuffler une dynamique et de donner une perspective d'avenir à notre industrie - pris un certain nombre de mesures. C'est dès lors dans le contexte du Plan Marshall qu'il faut travailler. Les outils nécessaires à une relance économique existent et sont toujours à notre disposition. Notre accord budgétaire nous a permis de ne pas sacrifier les fonds destinés à stimuler et développer notre économie.

Je suis déterminé à renforcer notre action envers les entreprises. Je suis résolu à leur signaler que le gouvernement continuera à la soutenir, que ce soit sous la forme de mise à disposition de terrains pour le développement d'activités économiques, de primes à l'investissement, d'avances récupérables dans le cadre de la recherche ou encore d'incitations financières à la mise sur pied de collaborations et de synergies entre le monde académique et le monde économique, comme le permet la politique des pôles de compétitivité.

Je m'attarde un instant sur la politique des pôles : c'est une politique à long terme et qui se veut structurante pour la Wallonie ; à long terme de par les types de projets subsidiés qu'elle retient et structurante de par l'incitation à collaborer entre

différents acteurs économiques que cette politique implique.

C'est ainsi que certains bénéfices de cette politique sont perceptibles dès à présent, notamment au travers du dynamisme qu'elle implique. Mais il faut savoir que l'ensemble des avantages relevant de la politique des pôles sont encore à venir et ce, nonobstant le contexte de crise. C'est, dès lors, l'exemple type d'une politique économique anticyclique.

Je ne me limiterai cependant pas aux mesures existantes. Un portail entreprises, guichet unique, devrait faire son apparition en 2012 afin de faire connaître aux entreprises les différents mécanismes de soutien offerts dans notre région.

Le centre d'aide aux entreprises en difficulté, dont la création vient d'être décidée, permet de combler un vide que laissent les différentes aides que nous mettons en œuvre pour les entreprises encadrées par des règlements européens nous interdisant de venir en aide à ces entreprises en difficulté, hormis certains cas précis.

S'il est important de souligner que les outils et les fonds visant à mettre en œuvre une politique d'expansion économique existent, il faut également insister sur le fait que le potentiel de croissance est présent.

Au vu de notre faible taux d'ouverture, taux qui mesure la proportion du commerce extérieur dans notre économie, de la qualité élevée de notre enseignement, de la qualité de notre main d'œuvre et de son niveau élevé de productivité, il semble évident qu'un potentiel de croissance existe.

Ce potentiel doit être principalement orienté vers les marchés extérieurs. Même si la demande extérieure hors pays émergents semble stagner, il faut continuer à inciter nos entreprises à s'implanter dans les marchés étrangers afin d'y prendre des parts de marché. En effet, malgré les progrès récents en termes d'exportation, je vous rappelle que la part wallonne dans les exportations belges est passée de 18,5 % en 2005 à 20,4 % en 2009. Des efforts doivent encore être réalisés.

C'est dans ce contexte que, grâce au *Small Business Act* que j'ai lancé, une réflexion visant à favoriser un *upgrading* de certaines entreprises wallonnes qui ont un potentiel de croissance non exploité est en cours. Cette réflexion ne devrait pas déboucher sur la mise en place de nouveaux mécanismes ou de nouveaux outils, mais plutôt sur l'établissement d'une approche de soutien davantage ciblée afin de rendre nos outils et mécanismes encore plus performants.

Comme vous l'avez mentionné, l'innovation est également un canal par lequel une entreprise peut développer ses parts de marché, tant sur son marché intérieur que sur les marchés extérieurs. L'innovation permet, en effet, à une entreprise de se distinguer de la concurrence par la mise sur pied d'un produit, d'un service, d'un procédé ou d'une organisation améliorés. Dès lors, l'innovation est primordiale pour nos entreprises et leur expansion.

Je pense qu'il faut appréhender l'innovation sous différents aspects. Il faut, dans un premier temps, considérer l'innovation comme une contrainte qui s'impose à nos entreprises si ces dernières veulent se maintenir et se développer dans un contexte concurrentiel étendu.

Promouvoir l'internationalisation de nos entreprises, notamment via les outils de l'AWEx, est, dès lors, un soutien indirect à l'innovation.

Ensuite, dans le cadre d'un soutien direct, il faut reconnaître le fait que le concept d'innovation recouvre plusieurs réalités. Certains aspects de l'innovation sont actuellement couverts par des mécanismes d'aide existants comme, par exemple, le soutien au développement expérimental.

Toutefois, jusqu'ici, les innovations non technologiques sont ignorées. J'ai donc décidé de permettre la mise sur pied d'un soutien aux innovations non technologiques que sont les innovations de procédé et d'organisation. Les contours de cette aide sont encore à déterminer.

Ce constat du caractère étendu de l'innovation implique également que les pouvoirs publics ne peuvent anticiper toutes les formes que peuvent prendre l'innovation. Ainsi, une incitation à l'innovation doit passer également par l'échange de bonnes pratiques et d'expériences et par une campagne de communication sur la nécessité du recours à l'innovation et sur le fait que l'innovation est accessible à tous. Le programme *Creative Wallonia* vise à remplir cette fonction de promotion effective de l'innovation.

Pour conclure, je dirai simplement qu'une politique anticyclique est possible et que c'est ce que nous faisons chez nous. Celle-ci se réalise au travers de différentes mesures dont un soutien diversifié et important à l'innovation qui, comme vous l'avez dit, est primordial pour le développement de notre économie, que ce soit à court ou à long terme.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Après avoir entendu la réponse de M. le Ministre, je tiens à le remercier pour les politiques qu'il est en train de mettre en place et qui démontrent combien les efforts sont nécessaires. Sont également soutenus par le gouvernement les efforts en matière de redressement économique, ce qui s'avère d'autant plus important

que, vu les mécanismes de formation du gouvernement au niveau fédéral, nous disposons d'une décennie pour nous redresser sur le plan économique. Cela veut dire que, au vu du mouvement tel qu'il est mis en place ici, les premiers signes sont déjà perceptibles, comme M. le Ministre le dit. C'est d'autant plus encourageant que la promesse sera suivie d'un résultat.

QUESTION ORALE DE M. TACHENION À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LA SITUATION DE L'ENTREPRISE JACSER À DOUR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tachenion à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la situation de l'entreprise Jacser à Dour ».

La parole est à M. Tachenion pour poser sa question.

M. Tachenion (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir, à quelques reprises, pour évoquer le sort d'entreprises en difficulté en Hainaut et plus particulièrement, dans la circonscription Mons-Borinage, tout en soulignant et en mettant en évidence – ce n'est pas une situation paradoxale – la circonstance que d'autres secteurs tels que la logistique ou les nouvelles technologies sont porteurs d'espoir.

Il n'en reste pas moins que le phénomène s'accentue peut-être, en tous cas ici, à travers la situation d'une PME que je connais bien et qui vient d'être frappée par une fermeture brutale et dans des circonstances fort interpellantes.

En effet, il s'agit de l'entreprise Jacser. Je pense que tout le monde a certainement eu l'occasion, dans sa jeunesse, de manger ces soucoupes volantes, les cachets acidulés. Celles-ci sont fabriquées à Dour et c'est pratiquement une exclusivité mondiale, même si tous ne savent pas trop d'où cela vient.

Contre toute attente et sans concertation préalable, la direction de la confiserie Jacser, qui dépend maintenant d'un groupe flamand Astra Sweet, a annoncé, le 18 novembre, aux 17 membres de son personnel, de manière brutale, sans la moindre nuance et sans la moindre perspective individuelle, la fermeture du site de production dourois.

C'est un drame car cette PME emploie des familles douroises : il y a 17 travailleurs qui sont concernés. Parmi ces 17 travailleurs, il y a deux ou trois personnes qui y travaillent depuis 40 ans et qui, à quelques mois près, ne se retrouvent pas dans les conditions pour bénéficier de la prépension, ne réunissant pas les conditions d'âge. Il y a une casse sociale bien présente dans ce dossier et des conséquences sur le plan économique qui sont inattendues et qui soulèvent quelques questions.

La première de ces questions est la suivante : quand on analyse les comptes de la société Jacser, on ne manque pas d'être interpellé, puisque les deux derniers comptes d'exploitation sont en bénéfice et pas juste de quelques milliers d'euros. Qu'est-ce qui peut justifier cette fermeture sauvage de l'unité d'exploitation douroise ? On ne peut pas considérer que cette entreprise est en difficulté. Elle n'est peut-être pas en difficulté, mais elle a besoin d'aide pour faire l'un ou l'autre investissement visant à garantir la pérennité de son exploitation.

Le groupe Astra Sweet, actionnaire de Jacser, a-t-il besoin d'aides à l'investissement ? En a-t-il fait la demande au Gouvernement wallon ? S'est-il manifesté auprès du ministre de l'économie ?

Plus fondamentalement, j'en porte peut-être la responsabilité dans la formulation à travers, notamment, quelques autres dossiers où l'on pourrait détecter un phénomène similaire, n'assiste-t-on pas, Monsieur le Ministre, à une certaine délocalisation du savoir-faire wallon vers la Flandre au détriment de l'emploi et de l'économie wallonne, si l'on sait qu'en ce qui concerne Jacser, les renseignements que j'ai obtenus laissent penser que la production serait rapatriée sur un site situé à Turnhout et qu'il n'y aura pas d'autres perspectives ?

J'ose à peine poser la dernière question, tout en espérant qu'il y ait des possibilités : auriez-vous eu vent, Monsieur le Ministre, de possibilités de reprise concernant cette société ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, l'entreprise Jacser située à Dour, filiale du groupe flamand Astra Sweet a décidé d'arrêter ses activités.

Dix-huit travailleurs, quatorze ouvriers et quatre employés, dont la majorité proviennent d'ailleurs de l'immédiate proximité de l'entreprise, sont concernés par cette fermeture. Cette entreprise, active dans le domaine de la confiserie et des bonbons acidulés depuis près de 50 ans, avait été reprise il y a un peu plus de trois ans par la société flamande Astra

Sweets. L'entreprise employant dix-huit personnes, aucune délégation syndicale n'est présente sur le site.

Selon mes informations, le Bourgmestre de Dour a convoqué l'ensemble du personnel afin de vérifier si les procédures d'usage dans le cadre d'un licenciement collectif avaient été respectées et il semble que la direction ait effectivement respecté ces règles.

En ce qui concerne la situation financière, je peux dire que l'exercice 2009 s'est clôturé à l'équilibre. L'entreprise a ensuite redressé la situation car l'année 2010 s'est clôturée par un bénéfice de 124 000 euros, pour un bénéfice cumulé de 710 000 euros, le *cash flow* de l'entreprise s'élève à 230 000 euros. À la lecture du rapport de gestion de l'entreprise, rien ne laissait présager des difficultés quant au développement de l'entreprise. Aussi, je ne vous cache pas mon étonnement par rapport à cette décision et partage votre sentiment et le malaise d'une délocalisation pure et dure.

Je voudrais transmettre mon soutien aux travailleurs et leurs familles dans une région qui n'avait pas besoin de cela. Par ailleurs, une réunion s'est tenue au sein de mon cabinet, le 5 décembre dernier, lors de laquelle les travailleurs m'ont fait part de leur désarroi face à la situation dans laquelle ils se trouvent ainsi que de plusieurs demandes relatives aux prépensions, notamment. Suite à cette réunion, j'ai communiqué à mon collègue en charge de l'emploi, les éléments afin qu'il veille au bon respect des prescrits légaux en matière de fermeture d'entreprise et qu'il puisse également donner une suite positive aux questions des travailleurs.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Tachenion.

M. Tachenion (PS). – Une courte réaction, Madame la Présidente, pour remercier M. le Ministre de l'attention qu'il a portée à ce dossier, d'avoir notamment reçu une délégation des travailleurs. Je pense qu'il est toujours bon de nouer un dialogue et un contact dans ce genre de circonstance, même si malheureusement le constat est souvent celui, comme vous l'avez souligné, d'une certaine difficulté à y faire face. Le constat est, je pense, bien posé. La question de la proactivité reste de toute façon posée également mais en termes d'aussi grande difficulté pour y faire face.

J'ai également interrogé votre collègue en charge de l'emploi, pas plus tard qu'hier, concernant la situation du personnel. La difficulté réside aussi dans le fait que nous ne sommes pas dans le cadre des dispositions qui peuvent s'appliquer en matière de licenciement collectif, vu la taille de l'entreprise, l'absence de délégation syndicale et les différentes conditions pour travailler dans ce contexte. Je pense qu'il faudra quand même se pencher sur le sort de ces travailleurs, à travers peut-être la constitution d'une cellule de reconversion spécifique. C'est ce qui a été évoqué hier par votre collègue en charge de l'emploi.

Je vous remercie pour votre réponse.

QUESTION ORALE DE M. SAINT-AMAND À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE SAUVETAGE DE LA GOBELETERIE DUROBOR DE SOIGNIES »

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LES PERSPECTIVES INDUSTRIELLES DE DUROBOR »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Saint-Amand à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le sauvetage de la gobeleterie Durobor de Soignies » et la question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « les perspectives industrielles de Durobor ».

La parole est à M. Saint-Amand pour poser sa question.

M. Saint-Amand (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons déjà discuté à plusieurs reprises de la situation de la gobeleterie Durobor. Nous avons fait le point dans cette commission et je vous interrogeais également, lors de la session parlementaire précédente, en question d'actualité, sur la situation des négociations. À ce moment-là, vous nous aviez fait part d'un devoir de réserve qui vous était imposé, puisque l'on était vraiment dans le vif du sujet. Vous nous aviez renvoyé à quinzaine pour toute une série de précisions supplémentaires sur le contenu des accords relatifs à la reprise des activités de la gobeleterie sonégienne.

Nous nous étions quittés assez confiants. Les choses semblaient relativement positives et des signaux positifs étaient donnés concernant la pérennisation possible du projet industriel. Les signaux étaient plus nuancés, les négociations étaient difficiles concernant le volet social.

L'intervention de la Région wallonne d'ailleurs était sollicitée à ce moment-là.

Depuis lors - et je me réfère aux articles qui ont été publiés dans la presse récemment -, il semble que les choses soient dans une situation de blocage, voire de rupture. Je suis un peu embêté par rapport à la question que je vous ai posée puisque vous allez devoir à nouveau nous faire part d'un certain devoir de réserve et ne pas nous donner toutes les informations possibles.

Néanmoins, puisque la question est à l'ordre du jour, je me permets de vous la poser et je ne doute pas que vous nous communiquerez ce que vous pouvez nous communiquer à ce stade des choses.

Mme la Présidente. – Merci.

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, le dossier de Durobor semble prendre une tournure qui va tout à fait à l'encontre de toutes les espérances que nous pouvions avoir encore il y a une quinzaine de jours. Les assurances sur la continuité de son avenir nous posent effectivement problème.

Si le plan proposé par le candidat-repreneur prévoyait, aux dernières nouvelles, le maintien de 230 travailleurs sur le site, il n'avait pas vraiment été évoqué les perspectives de réduction des salaires. Cela rend effectivement toute la négociation, je ne dirai pas caduque, mais cela remet énormément d'éléments en question.

Je voudrais simplement dire que, dans l'ensemble, on ne pourrait pas reprocher autant aux repreneurs, autant à l'actuel gérant, autant aux représentants des travailleurs, une attitude qui n'aurait pas été constructive. Je voudrais aussi saluer bien sûr l'implication très forte du gouvernement dans toute la médiation.

Ce dossier, qui évolue maintenant et qui amène carrément un blocage puisque l'on serait en situation de grève, prend donc un aspect tout à fait crucial. Dans la mesure du possible et en respectant évidemment toutes les mesures de discrétion nécessaires, quel est l'état des lieux que vous pouvez avoir aujourd'hui ? Le plan industriel vous paraissait-il fiable ?

Les engagements pris par le candidat-repreneur à ce stade étaient-ils acceptables ? Quant à la situation financière, je pense que nous avons déjà eu un premier écho, mais peut-être l'implication du gouvernement peut-elle être prise encore plus en considération ? Dans tous les cas de figure, y aura-t-il quand même des travailleurs qui ne seront pas repris ? Quelles sont les propositions qui pourraient être faites ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Madame et Monsieur les Députés, depuis plusieurs semaines à présent, un duo complémentaire — Decover et le fonds financier H2 — procède à l'analyse de la reprise d'une partie des activités Durobor. Le simple fait d'avoir obtenu un partenaire industriel associé à un financier est déjà une nouvelle positive car nous sommes devant un dossier difficile. Je reconnais qu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore pu bénéficier d'un accord final. La région s'est impliquée dès le début de ce dossier, de sorte que j'ai eu l'occasion de recevoir, à plusieurs reprises, autant les organisations syndicales que les repreneurs. Il était important de comprendre le projet proposé par ces derniers, mais aussi d'analyser précisément la demande qui était faite à la région. Ma position a été très claire depuis le début : la région est prête à soutenir le dossier, mais il faut évidemment un montage financier équilibré, une reprise des travailleurs dans des conditions salariales adéquates et qu'une solution puisse être trouvée pour les travailleurs qui ne seraient pas repris.

Il ne faut pas dissocier le dossier en deux parties : avant reprise et après reprise. L'ensemble des travailleurs a fait beaucoup d'efforts ces dernières années et je dirais qu'ils ont toujours fait preuve d'une grande maîtrise, notamment dans les difficultés qui devaient se faire jour. Aujourd'hui, il faut avoir à l'esprit qu'une pérennité ne passera que par une solution équilibrée. Un certain nombre de points sont encore à l'étude via des conseils spécialisés. Il est clair que la complexité du dossier, je l'ai déjà dit, est frontale par rapport à l'urgence de trouver une solution.

Vous avez indiqué une tension. C'est vrai que, s'il est exact que l'on a vu un relèvement du nombre de travailleurs, il y a eu d'autres exigences formulées par le repreneur. Ce qui me paraît très important aujourd'hui, c'est que nous puissions retisser des liens. Vous me permettrez d'en rester là pour le détail, mais je pense qu'après une situation de blocage extrêmement dure, qui pouvait nous faire craindre un échec de la négociation — ce qui serait dramatique bien évidemment parce qu'il n'y a pas, derrière la porte, un deuxième repreneur, aujourd'hui, il y a des contacts des informels qui sont pris pour voir comment tracer le chemin entre les différents point de vue -, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour traiter tous les problèmes en une fois et de manière globale, c'est-à-dire que l'on puisse dire à certains travailleurs, et malheureusement pas à tous, qu'ils sont repris à telles conditions, que voilà les engagements du

repreneur et pour ceux qui ne le sont pas, voilà les choses que nous pouvons ou que nous ne pouvons pas faire, mais qu'il n'y ait pas une sorte de traitement séquencé entre ceux qui seraient repris et ceux qui seraient considérés comme abandonnés. Ce n'est en tout cas pas mon souhait. Vous me permettrez de ne pas être plus diseur aujourd'hui.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Écolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

On s'y attendait effectivement et l'on respecte tout à fait le devoir de réserve que vous devez avoir par rapport à certains éléments. Ce que l'on peut noter, c'est l'implication importante du gouvernement et de votre part tout particulièrement dans ce dossier. Nous n'en doutions pas, évidemment, mais vous confirmez que vous êtes toujours particulièrement attentif, malgré cette situation de blocage. L'autre maître-mot est sans doute l'équilibre à trouver, équilibre justement de ce plan industriel, les questions sociales, la reprise d'une partie des travailleurs et l'avenir de ceux qui ne seraient pas repris.

Vous aviez parlé la fois dernière d'une certaine question d'urgence. On sent que l'on est toujours dans cette préoccupation d'urgence, avec un dossier immensément complexe. On mesure bien toute la difficulté qu'il y a à gérer ce dossier. Ce qui est intéressant en tout cas dans vos propos, c'est de relever que tout espoir ne semble pas perdu. Il y a encore des tentatives de retisser des liens et un certain optimisme qui peut subsister.

Merci pour vos réponses et votre engagement dans ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse qui a le mérite effectivement de dire que la situation n'est pas totalement irrécupérable. Il est clair que parfois, les repreneurs qui viennent sur nos territoires n'ont pas vraiment conscience des dispositifs sociaux que nous avons mis en place. Ils sont parfois surpris de ce qui leur arrive. Ce qui est très important, c'est que les portes restent ouvertes, que la reprise soit faite et que le cadre social soit largement respecté. Il y va de 380 familles sur le territoire concerné et de notre crédibilité. Je ne peux que me féliciter du remarquable travail que réalise le Gouvernement wallon en la matière.

QUESTION ORALE

DE M. GADENNE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME, DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES, SUR « LE BILAN DE LA MISSION ÉCONOMIQUE AU CHILI »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gadenne à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le bilan de la mission économique au Chili ».

La parole est à M. Gadenne pour poser sa question.

M. Gadenne (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, du 5 au 7 décembre vous avez participé, aux côtés du Prince Philippe et de près d'une centaine d'entreprises belges, à une mission économique et commerciale au Chili.

Certes, suite aux congrès de participation qui nous ont occupés (pour la plupart d'entre nous !), il y a une dizaine de jours, vous avez dû retarder un peu votre départ, mais vous avez pu finalement rejoindre la mission en cours de route et soutenir ainsi les démarches de nos entreprises tant en matière d'exportation que de recherche d'investissements ou de partenariats étrangers.

Mes questions sont assez simples, Monsieur le Ministre. Pouvez-vous nous faire le bilan de cette mission ?

Que représentait la participation wallonne à celle-ci ? Combien d'entreprises de notre région y ont pris part et quels étaient les secteurs qu'elles représentaient ? En quoi cette mission et les secteurs qui y étaient privilégiés s'inscrivent-ils dans le Plan Marshall 2.vert ? Y a-t-il déjà des résultats concrets en matière d'investissements, de contrats, de partenariats signés, *et cætera*, à cette mission et aux multiples rencontres qui s'y sont tenues ? Quel a pu être votre rôle sur place pour faciliter des résultats positifs pour nos entreprises et ultimement pour ainsi créer des activités et des emplois en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, permettez-moi d'abord de situer l'importance du Chili en tant que partenaire pour notre région.

L'économie chilienne est aujourd'hui considérée comme l'économie la plus compétitive et la plus dynamique d'Amérique du sud.

Le pays occupe très régulièrement le haut des classements internationaux en matière de transparence, de compétitivité, et d'ouverture aux investissements étrangers notamment grâce à sa politique macro-économique.

Au premier semestre 2011, le Chili est devenu notre 48ème client — il était le 50ème l'année dernière — grâce à la croissance de nos exportations qui y ont augmenté de 54,4 % au 1er semestre 2011.

La mission princière qui s'est tenue la semaine dernière fut, selon moi, un succès, puisqu'elle s'est orientée véritablement sur un programme mettant principalement en valeur les compétences et notre savoir-faire. Celui de notre région.

Notre présence est remarquable, puisque la mission a réuni 42 participants de Wallonie pour 38 venant de Flandre et 12 Bruxellois, parmi lesquelles des entreprises telles qu'Amos, Belourthe, Mithra, IBA, ou Eloy Water, notre pôle de compétitivité Wagralim qui a de nombreux intérêts sur place, mais également les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de nombreuses institutions publiques telles que le réseau LIEU, le GIGA, le BEP, Hainaut Développement, *Liege Airport* ou la SRIW.

Les principaux secteurs représentés étaient l'enseignement, la construction et les infrastructures, l'énergie et l'environnement, et l'agro-alimentaire. Ces mêmes secteurs sont des priorités du Plan Marshall 2.vert, notamment au travers des pôles de compétitivité ou des *clusters*.

Cependant, je tiens à rappeler que les missions princières sont par essence et le plus souvent, multisectorielles et qu'une entreprise ou une organisation, de tout secteur peut s'y inscrire si elle y a un intérêt personnel, qu'il soit économique, commercial ou scientifique.

Par ailleurs, les autorités chiliennes ont accueilli notre délégation avec beaucoup d'enthousiasme, et ont considéré notre mission comme très importante tant sur le plan politique avec notamment la rencontre du Président Pinera et les membres de son gouvernement, que sur les plans économiques — échanges commerciaux en forte hausse, reprise de la société Magotteaux par le groupe chilien Sigdo Koppers-, académique et scientifique.

Dans le cadre de ma visite au Chili, j'ai eu de nombreux contacts avec les organisations chiliennes pouvant aider nos entreprises à trouver un partenaire ou à s'implanter sur place, comme la SOFOFA, la fédération de l'industrie chilienne, ou CODELCO, la corporation nationale réunissant l'ensemble des producteurs chiliens du cuivre.

Outre ma participation au séminaire « Santé » organisé pour promouvoir nos compétences dans ce secteur, j'ai également ouvert le séminaire *« Spin-offs »* auxquelles plusieurs de nos entreprises et universités participaient afin de partager notre expérience en la matière quant aux liens et synergies à valoriser entre les mondes académique, scientifique et économique, le Chili souhaitant améliorer son propre modèle.

Le Prince et moi-même avons aussi valorisé plusieurs projets wallons au Chili, par exemple celui de la *spin-off* de Louvain-la-Neuve, Greenwatt, qui a développé une machine-pilote capable, à partir de l'absorption d'un type particulier de cactus, de produire de l'énergie verte, du gaz ; ou encore le cyclotron d'IBA au sein de la Fondation Arturo Lapez Perez.

Nous nous sommes ensuite rendus au site d'observation de l'ESO, l'Observatoire européen austral, au Paranal, après une première rencontre à Santiago.

Comme vous avez pu le lire, en tant que membre fondateur de l'ESO, la Belgique a déjà fait plusieurs contributions majeures à l'organisation, notamment en lui fournissant quatre télescopes auxiliaires réalisés par l'entreprise wallonne AMOS.

Quant aux résultats et contrats réalisés, je dois vraiment féliciter nos entreprises qui ont déjà engrangé de beaux succès. Quatre contrats ont déjà été signés pendant la mission :

- AMB — Ecosteryl avec Zuhmed Insumos Medicos portant sur la vente d'un équipement AMB pour le traitement des déchets médicaux ;
- Greenwatt avec son partenaire chilien ; Visors Generación pour la mise en place d'une implantation industrielle de biogaz en 2012 ;
- Schreder, enfin, qui a conclu deux contrats, l'un avec la municipalité de la Reina pour le changement des lumières dans le centre urbain, et l'autre avec la municipalité de Lampa pour l'installation de lumières.

Par ailleurs, l'Université libre de Bruxelles a signé un accord avec l'Université du Chili pour l'échange d'étudiants.

Finalement, Wallonie-Bruxelles International a signé un *Memorandum of Understanding* avec la Direction des Affaires culturelles du Ministère des Affaires étrangères chilien pour le renforcement de notre coopération culturelle.

Je suis assez confiant sur la poursuite des bonnes performances de nos entreprises sur ce marché.

Cette mission a permis de conforter notre image

et de renforcer notre collaboration qui est de longue date.

Enfin, je souhaiterais terminer en saluant une dernière fois Sergio Poblete comme vous le savez ancien secrétaire d'Etat chilien, réfugié à Liège depuis 1975 après avoir été emprisonné et torturé sous le régime Pinochet, et qui est décédé, il y a juste quelques jours et vous me permettrez simplement d'avoir une pensée pour lui.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gadenne.

M. Gadenne (cdH). – Je remercie M. le Ministre des réponses précises et très importantes pour notre Wallonie. J'espère que cela continuera de la sorte.

Mme la Présidente. – Notre ordre du jour est épuisé. Je souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout un chacun, à Monsieur le Ministre, à tous nos collaborateurs et au personnel du compte-rendu puisque c'est notre dernière commission avant les fêtes de fin d'année.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Bonnes fêtes de fin d'année.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.

- La séance est levée à 10 heures et 20 minutes

LISTE DES INTERVENANTS

M. Marc Bolland, PS

M. Alfred Gadenne, cdH

Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH

Mme Joëlle Kapompolé, PS

M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

M. Olivier Saint-Amand, Écolo

Mme Chantal Bertouille, Présidente

M. Edmund Stoffels, PS

M. Pierre Tachenion, PS

M. Bernard Wesphael, Écolo

Mme Olga Zrihen, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	Association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation
AWT	Agence wallonne des télécommunications
BCE	Banque centrale européenne
BEP	Association intercommunale du bureau économique de la Province de Namur
CEI	Centre d'entreprise et d'innovation
CWATUPE	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
GIGA	Grappe interdisciplinaire de génoprotéomique appliquée
IBA	Ion Beam Applications SA
LIEU	Liaison entreprises-universités
PME	Petites et moyennes entreprises
SAACE	Structure d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TPE	Très petite entreprise (moins de cinq travailleurs)
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
UWE	Union wallonne des entreprises